



Rougegoutte

Info



Mars, Avril, Mai & Juin 2015



Nettoyage de Printemps
Samedi 11 avril 2015



Opération Une rose un espoir
Samedi 26 avril 2015



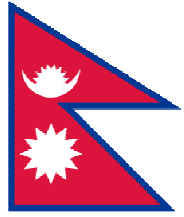
Journée de travail
Mardi 12 mai 2015



Cérémonie du 8 mai



Seisme au



Népal



AIDE A GELZEM SHERPA AU NEPAL

Le 25 avril dernier, un séisme d'une forte amplitude a frappé un des pays les plus pauvres de la terre, le NEPAL.

Les morts se sont comptés par milliers ; des maisons, des immeubles, des temples se sont effondrés. Parmi ses habitants, **Mrs et Mmes Philippe et Bertrand CLERC connaissent particulièrement un guide : Gelzem SHERPA** ; ce guide accompagnait Bertrand CLERC, boulanger à Rougegoutte, et Jean RUEZ de Vescemont en randonnée au Népal lors du cataclysme.

Pour Gelzem SHERPA et sa famille, comme pour toute la population, les conséquences de ce tremblement de terre sont catastrophiques.

Gelzem SHERPA n'a perdu aucun membre de sa famille mais le domicile du couple et de leurs enfants à Katmandou a été détruit ainsi que la maison des parents de Gelzem qui habitent un village au pied de l'Everest.

D'autre part l'activité professionnelle de ce guide est à présent compromise en raison des destructions du patrimoine culturel et en raison des dommages considérables causés aux itinéraires de trekking (glissements de terrains, ponts emportés, villages dévastés). Le tourisme, en effet, seule ressource de ce pays, est, de ce fait, en extrême difficulté.

En raison des rapports et des liens tissés de longue date entre Gelzem SHERPA et les familles CLERC de Rougegoutte, le Conseil Municipal de Rougegoutte a décidé d'apporter une aide pour collecter les dons. A cet effet, un compte bancaire a été ouvert sous l'intitulé « **Philippe CLERC, Aide au Népal** ».

Nous sollicitons votre aide, votre soutien et des dons qui seront attribués à la famille de Gelzem SHERPA, son épouse, ses enfants, leur famille ; **ces secours, en argent uniquement, permettront aussi à Gelzem SHERPA d'aider les plus démunis**, parmi ses connaissances et dans la proximité qui est la sienne. En effet, **avec son équipe de porteurs il s'investit pour distribuer de la nourriture dans les zones d'accès difficiles et pour assister les habitants.**

Nous vous informons que vous pouvez effectuer directement un virement sur le compte :

IBAN FR33 3000 2072 3100 0005 8795 R87

Vous pouvez aussi déposer en Mairie votre chèque libellé à « PHILIPPE CLERC, AIDE AU NEPAL » et mis sous enveloppe cachetée portant la mention « Aide au Népal ».

Nous vous remercions de votre générosité et nous établirons des liens et des échanges entre notre Commune de Rougegoutte et la famille de Gelzem SHERPA.

Nous transmettrons sur ce « Rougegout'Info » toutes les informations reçues de Gelzem SHERPA. Merci de votre aide.

SOMMAIRE

THEMES	<u>PAGES</u>
• Manifestations à venir	4 - 6
• Conseil Municipal du 6 mars 2015	7 - 8
• Vote du Budget 2015	9 - 11
• Conseil Municipal du 13 avril 2015	12 - 13
• Conseil Municipal du 26 mai 2015	14 - 15
• Informations diverses	16
• Ecole de Musique	17

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS A ROUGEGOUTTE

DIMANCHE 14 JUIN : page 4

- Fête des Patoisants – Salle de la Cité
- Vide Grenier de l'ASR – Rue du Commerce

SAMEDI 20 JUIN : page 18

- Fête de la MUSIQUE – Eglise & Presbytère

SAMEDI 27 JUIN : page 5

- Tournoi de Sixte au Stade
- Portes Ouvertes de l'Ecole de Musique –
Mairie de Rougegoutte

SAMEDI 04 JUILLET : page 6

- Fête Champêtre à la Zone de Loisirs

**Retrouvez toutes les infos utiles sur
www.rougegoutte.fr**

2 manifestations le 14 juin 2015

VIDE-GRENIERS

en collaboration avec la Municipalité

DIMANCHE 14 JUIN

*Au centre du village : Place Daudet
et Rue du Commerce
de 7 à 17 heures*

Casse-croûte
et buvette sur
place



FETE DES PATOISANTS

Organisée par l'UNION REGIONALE des PATOISANTS

DIMANCHE 14 JUIN

ROUGEGOUTTE

Programme de la journée

- 9 h Accueil sous un chapiteau à l'entrée de la Salle Communale de la rue des Cités (vaste parking), suivi d'un défilé ouvert par la Batterie Fanfare de Lepuix jusqu'à l'Eglise St Georges
- 10 h Messe célébrée en Patois par l'Abbé Yves Prongué de Moutier (suisse) et concélébrée par l'Abbé André Vuillaume de Belfort
- 11 h 15 A la sortie de l'Eglise, défilé en fanfare vers le chapiteau où l'apéritif sera servi avec le concours des trompes de chasse « Les Echos du Rosemont » et la musique de Plancher-Bas
- 12 h 30 Repas sur réservation
- 13 h Exposition de cartes postales anciennes par l'Association Histoire et Patrimoine Sous-Vosgien
Scène de la Crèche Comtoise
Sketch en patois par le Club Amitié de Chaux
Prise de parole et chants en patois
Animations diverses
- 17 h 30 FIN

TOURNOI DE SIXTE FESTIF



A ROUGEGOUTTE – Stade Roger Bergdoll
Organisé par le Groupement Sous Vosgien



SAMEDI 27 JUIN

Début 10 heures

6 joueurs +
remplaçants
Ouvert à tous, licencié
ou pas, équipe mixte
possible
20 € par équipe

Inscription avant le 22 juin
tournoidesixtedugsv@hotmail.fr

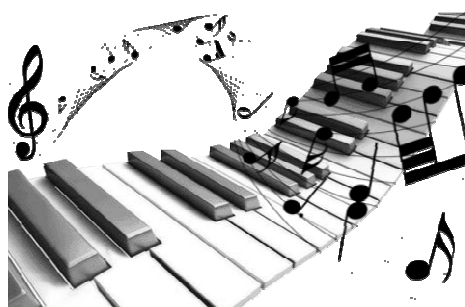
**BAR &
RESTAURATION
SUR PLACE**

PORTES OUVERTES SAMEDI 27 JUIN De 10 h à 12 h



Au rez-de-chaussé de la MAIRIE

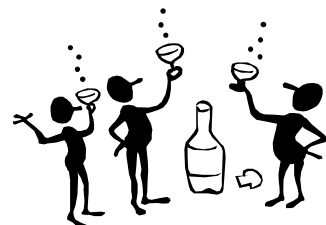
Présentation par les professeurs de
l'école de musique des instruments et
diverses possibilités d'apprentissage



Fête champêtre

04 juillet 2015

à la
ZONE DE LOISIRS



PROGRAMME DES FESTIVITES

17 heures

Ouverture de la Fête Champêtre



A partir de 19 heures
REPAS CHAMPÊTRE



Vers 21 heures

TIRAGE de la TOMBOLA



Télé Ecran Plat - Repas gastronomique pour 2
Bons d'achat
Petit électroménager
NOMBREUX LOTS...

BAL CHAMPÊTRE
Animation D.J.

Vers 23 heures

GRANDS FEUX D'ARTIFICE

A 2 heures : FIN DES FESTIVITES



BUFFET et BUVETTE
EN PERMANENCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2015

Renouvellement de l'adhésion au service informatique du SIAGEP

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler son adhésion au service informatique du SIAGEP pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018. Le coût de cette prestation est de 2 503.48 € par an et comprend la maintenance de base ainsi que la prestation sauvegarde des données informatiques externalisées et la prestation e-parapheur.

Travaux de viabilisation du secteur Gousot

Suite à la consultation lancée par le Cabinet E.V.I. et les offres reçues, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les travaux de viabilisation du secteur « Gousot » à l'entreprise COLAS EST à EGUENIGUE, la mieux-disante pour un coût de 52 157.00 € HT soit 62 610.00 € TTC et a autorisé le Maire à signer le marché à intervenir.

Travaux de création d'une voirie et d'un parking près de la salle communale de la Cité

Suite à l'acquisition d'une parcelle de terrain aux abords de la salle communale auprès des Consorts PERRET, suite à la consultation lancée par le Cabinet E.V.I. et les offres reçues, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les travaux de création d'un parking et d'une voirie aux abords de la salle communale de la Cité à l'entreprise COLAS EST à EGUENIGUE, la mieux-disante pour un coût de 46 735.00 € HT soit 56 082.00 € TTC et a autorisé le Maire à signer le marché à intervenir.

Remplacement de deux radiateurs aux ateliers communaux

Le Maire a rappelé au Conseil Municipal la nécessité de remplacer deux radiateurs aux ateliers communaux et la consultation lancée auprès de trois entreprises de chauffage. Suite à cette consultation le Conseil Municipal a décidé de retenir l'offre la mieux-disante de l'entreprise PERROD Denis à VESCEMONT pour un montant de 1 937.50 € HT soit 2 325.00 € TTC.

Prix du stère de bois pour l'année 2015

Le Conseil Municipal est sollicité par les services de l'Office National des Forêts (O.N.F.) afin de fixer un prix du stère de bois pour l'année 2015. Ce prix servira aux agents de l'O.N.F. lors des différents contrats réalisés au cours de l'année pour la vente de chablis.

Le Conseil Municipal, après délibération a fixé le prix de vente du stère de bois pour l'année 2015 à 10 €.

Consultation pour entretien de la voirie communale

Comme chaque année à la sortie de l'hiver il convient de lancer une consultation auprès d'entreprises afin de procéder aux travaux de remise en état de la voirie communale. Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer cette consultation.

Consultation pour curage de fossés

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de procéder au curage des fossés dans certains secteurs de la Commune.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer cette consultation.

Groupement de commandes pour fourniture de signalisation routière : renouvellement de la convention avec le Conseil Général

Par délibération du 22 octobre 2010 le Conseil Municipal décidait d'adhérer au groupement de commandes lancé par le Conseil Général pour la fourniture de signalisation routière verticale permanente et temporaire. Ce groupement permet de faire bénéficier les Communes de tarifs avantageux obtenus par le Département compte-tenu du volume de ses commandes.

La convention constitutive du marché arrivant à échéance il convient de procéder au renouvellement de l'adhésion.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des termes de la convention, **décide** de renouveler son adhésion au groupement de commandes lancé par le Conseil Général et **autorise** le Maire à signer la convention à intervenir.

**Transfert de la compétence PLU à la
Communauté de Communes de la Haute
Savoireuse : désignation des membres
supplémentaires qui siégeront au comité
consultatif**

Par délibération du 10 septembre 2014 le Conseil Municipal a désigné deux membres, M. Guy MICLO et M. Rémi SCHWALM, pour siéger au Comité Consultatif « aménagement de l'espace » dans le cadre du transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Haute Savoireuse.

Il convient à présent de désigner trois membres supplémentaires qui siégeront également à ce comité consultatif.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne :
Mme Marie-Claire BOSSEZ, Mme Isabelle HECK,
M. Patrick PERREZ.

Cession de terrains

Le Maire rappelle l'opération locative HLM rue des Peupliers en 1999. Après les modifications cadastrales intervenues, deux petits terrains isolés qui avaient fait l'objet d'un accord pour une cession parce que jouxtant la propriété de M. GUYOT Quentin, domicilié 6, rue Traversière, sont restés propriété de la Commune.

Aujourd'hui M. GUYOT sollicite la Commune pour régulariser l'acquisition de ces deux terrains situés au lieu-dit « Prés Billot » d'une surface de 0,97 ares pour la parcelle section AE n° 199 et d'une surface de 0,15 a pour la parcelle section AE n° 216.

Le Conseil Municipal après délibération décide de céder ces deux terrains à M. GUYOT Quentin au prix forfaitaire de 1 000 € et désigne Maître TROUILLAT, Notaire à ROUGEGOUTTE pour rédiger l'acte à intervenir.

**Déplacement d'une clôture aux abords de la
salle communale de la Cité**

Le Maire rappelle la délibération du 13 décembre 2013 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de déplacer la clôture située aux abords de la salle communale suite à l'acquisition d'une parcelle de terrain aux Consorts PERRET. Le devis présenté en 2013 par l'entreprise JEANMOUGIN à FONTAINE s'élevait à 4 670 € HT pour le déplacement de cette clôture.

Les travaux n'ayant pas été réalisés l'entreprise JEANMOUGIN a été sollicitée pour actualiser son devis.

Le nouveau devis présenté par l'entreprise JEANMOUGIN est identique à celui présenté en 2013 soit 4 670 € HT.

Le Conseil Municipal après délibération décide d'accepter ce nouveau devis.

**Opération Grand Site labellisé par le Ministère
de l'Ecologie**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande du Ministère de l'Ecologie, une réflexion est menée depuis environ 2 ans par le SMIBA pour une demande d'inscription du Ballon d'Alsace à une Opération Grande Site labellisée par le Ministère de l'Ecologie, sur un périmètre comprenant les vallées du Piémont, dont la Commune de ROUGEGOUTTE.

A ce jour en France il existe 14 sites déjà labellisés mais aucun Grand Site n'existe dans le Grand Est de la France.

La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges par le SMIBA en relation avec le Commissariat du Massif des Vosges.

Le Maire précise qu'un tel classement en Grand Site labellisé par le Ministère de l'Ecologie ne crée pas de contraintes environnementales supplémentaires et qu'il convient de travailler avec les collectivités locales pour les informer, les rassurer et développer en synergie avec elle, un réel projet de territoire.

Le Conseil Municipal considérant l'importance de ce projet pour un développement touristique et économique local :

- donne un avis favorable à ce projet d'opération Grand Site labellisée par le Ministère de l'Ecologie sur le secteur du Ballon d'Alsace.
- prend acte qu'un travail de concertation sera mis en œuvre avec toutes les Communautés de Communes pour l'élaboration de ce projet de territoire et pour la définition du périmètre à retenir.

DIVERS

- Le traditionnel « nettoyage de printemps » est prévu le samedi 11 avril 2015
- L'exposition sur la Guerre 14/18 aura lieu dans la salle du Conseil Municipal du 27 avril au 23 mai 2015 et le vernissage est prévu le samedi 09 mai à 10 H.
- Mme LEVEQUE et M. MULLER ont donné quelques informations concernant les Conseils Municipaux de Jeunes et d'Adolescents, notamment l'ouverture d'un compte « Facebook » pour communiquer entre eux.

Conseil Municipal du 13 avril 2015 VOTE DU BUDGET 2015

BUDGET BOIS 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Frais de garderie	1.908	Vente de bois (estimation)	14.853
Taxes foncières	700		
Travaux ONF	610		
Frais de traites de coupe	20	Excédent fonctionnement	7.565
Versement au budget communal	19.950	Vente de bois (arbres berges étang)	770
TOTAL	23.188	TOTAL	23.188

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Travaux ONF	1.853	Excédent investissement 2014	1.853
TOTAL	1.853	TOTAL	1.853

BUDGET COMMUNAL 2015

Vendredi 06 mars 2015, le Conseil Municipal s'est réuni pour traiter l'ordre du jour suivant :

1. Vote du compte administratif 2014,
2. Vote du compte de gestion 2014,
3. Affectation du résultat exercice 2014,
4. Vote des taux d'imposition 2015,
5. Vote du budget 2015,

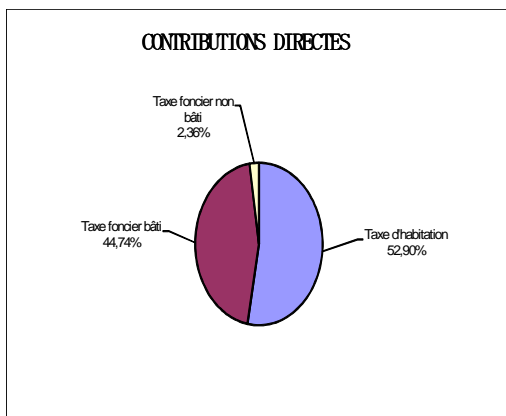


COMPTE ADMINISTRATIF 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	+ 104.573,23 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	- 72.253,13 €
EXCEDENT DE CLÔTURE :	+ 32.320,10 €

VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES (TAUX D'IMPOSITION)

Le Conseil Municipal, après avoir considéré le montant du produit fiscal attendu pour l'année 2014 et après en avoir délibéré, DECIDE DE NE PAS AUGMENTER les taux des trois taxes en 2015 qui s'établissent donc ainsi :



- Taxe d'habitation	9.94 %
- Taxe sur le Foncier Bâti	9.66 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti	48.53 %

	Bases 2015	Taux 2015	Produit
Taxe d'habitation	1 223 000	9,94	121 566
Foncier bâti	1 064 000	9,66	102 782
Foncier non bâti	11 200	48,53	5 435
TOTAL	2 298 200		229 783

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la situation financière de la Commune ainsi que les chiffres inscrits au projet de Budget Primitif de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces chiffres et vote le Budget Primitif qui s'équilibre comme suit :

	2014	2015	% 2014/2015
Section de fonctionnement (dépenses et recettes)	692 672	660 509	- 4.87 %
Section d'investissement (dépenses et recettes)	118 550	300 000	Cette augmentation fait suite aux travaux de création de parking à la salle communale de la Cité et des travaux de voirie secteur « Goussot ».

Sont intégrées entre autres dans les dépenses du budget de fonctionnement 2015

• Charges à caractère général	121 600 €
• Charges de personnel	197 620 €
• Virement pour investissement	25 313 €
• Charges de gestion courante	269 224 €
• Charges financières	33 360 €



PARTICIPATION AUX SYNDICATS

SYNDICATS	MONTANT 2014	MONTANT 2015
R.P.I.	111.051,00 €	112.690,00 €
PISCINE	10.025,00 €	10.322,00 €
PARC BALLON VOSGES	120,00 €	120,00 €
FOURRIERE	500,00 €	500,00 €
FAYE	3.315,00 €	3.315,00 €
SOUTIEN COLLEGE	960,00 €	1.000,00 €
CONSTRUCTION COLLEGE	5.840,00 €	6.000,00 €
TOTAL	131.811,00 €	133.947,00 €

BUDGET INVESTISSEMENT 2015

DÉPENSES

Nature de la dépense	Montant
Déficit investissement	72 253.13 €
Remboursement prêt en capital	48 120.87 €
Remplacement éclairage public (campagne 2014 et campagne 2015 : 4 356.00 € x 2)	8 712.00 €
Remplacement de deux radiateurs aux ateliers (Denis PERROD)	2 325.00 €
Achat d'un broyeur	1 057.00 €
Frais acte notarié pour achat terrain PERRET (Me TROUILLAT)	2 000.00 €
Déplacement clôture salle communale	5 604.00 €
Voirie salle communale (COLAS)	56 082.00 €
Maîtrise d'œuvre voirie salle communale (EVI)	5 700.00 €
Viabilisation secteur Goussot	62 610.00 €
Maîtrise d'œuvre secteur Goussot	17 340.00 €
Travaux au stade	3 510.00 €
Achat « avale-tout »	350.00 €
Démolition mur entre le parking et la restauration scolaire + plus-value travaux (voirie salle communale et secteur « Goussot »)	13 536.00 €
Signalétique verticale (indication salle communale) et plaque d'information sous le tilleul	800.00 €
TOTAL	300 000.00 €

RECETTES

Nature de la dépense	Montant
Affectation du résultat 2013	72 253.13 €
Virement section fonctionnement	27 780.00 €
Remboursement TVA sur travaux 2013	11 017.00 €
Taxe d'aménagement	5 380.87 €
Subvention SIAGEP	4 300.00 €
Subvention exceptionnelle de l'Etat via le Sénateur pour aménagement parking salle communale Cité	20 000.00 €
Subvention D.E.T.R. 2015 pour aménagement parking salle communale Cité	12 653.00 €
Subvention CG et Région pour parking salle communale de la Cité	10 092.00 €
Subvention CG et Région pour viabilisation secteur Goussot	7 193.00 €
Amortissement PLU et subventions piscine	4 331.00 €
Prêt	125 000.00 €
TOTAL	300 000.00 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Achat d'un broyeur

Suite à des coupes des bois sur plusieurs secteurs de la Commune il conviendrait d'acquérir un broyeur afin de broyer les branches.

Le Conseil Municipal décide donc d'acquérir un broyeur auprès de la Société « Comptoir des Forges » à VOUGY (74) pour un montant de 880,83 € HT (1 057.00 € TTC).

Réfection de la voirie communale année 2015

Suite à la consultation lancée pour l'entretien de la voirie communale, quatre entreprises ont fait une proposition. L'entreprise COLAS EST à EGUENIGUE, la mieux-disante pour un montant de 3 593.00 € HT (4 311.60 € TTC) a été retenue.

Travaux au terrain de football

Le Maire a présenté au Conseil Municipal le devis de la Société SOTREN d'un montant de 2 925.00 € HT (3 510.00 € TTC) pour les travaux de réhabilitation du terrain d'honneur au stade de football. Le Conseil Municipal accepte de réaliser les travaux ainsi que le devis.

Réalisation d'un crédit relais

Afin de réaliser les travaux de voirie aux abords de la salle communale de la Cité et les travaux de viabilisation du secteur Goussot, il est nécessaire de recourir à un prêt relais **dans l'attente du versement des taxes d'aménagement qui seront versées à la Commune au fur et à mesure des constructions.**

Le Conseil Municipal après consultations décide de **contracter un prêt relais d'un montant de 125 000 € sur 3 ans auprès du Crédit Mutuel Centre Est Europe au taux de 0,99 %.**

Vente des anciens ordinateurs

Suite au changement des deux ordinateurs du secrétariat de Mairie dans le cadre de la convention avec le SIAGEP, ceux-ci sont mis en vente au prix de 100 € l'unité.

Les personnes intéressées par l'acquisition d'un ordinateur sont invitées à se présenter en Mairie.

Curage de fossés

Suite à la consultation lancée pour le curage des fossés, quatre entreprises ont fait une proposition.

L'entreprise HUSSON à EVETTE-SALBERT, la mieux-disante a été retenue pour un montant de 2.00 € HT le ml.

Acquisition d'une colonnette à installer au columbarium

Suite à une demande d'acquisition d'une colonnette de la part d'une famille, le Maire a sollicité la Marbrerie de la Vallée du Rahin pour l'établissement d'un devis compte-tenu que ces colonnettes sont fabriquées au coup par coup, en fonction des demandes. Le montant varie en fonction du coût des matériaux et notamment en fonction du coût du bronze. Le devis présenté par la Marbrerie de la Vallée du Rahin s'élève à 1 154.17 € HT (1 385.00 € TTC).

Le Conseil Municipal après délibération accepte le devis de la Marbrerie de la Vallée du Rahin à CHAMPAGNEY d'un montant de 1 154.17 € HT (1 385.00 € TTC).

Prix des concessions au columbarium

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 64 du 15 octobre 2014 le Conseil Municipal avait fixé le prix des concessions au columbarium à 1 000 € à compter du 1^{er} janvier 2015, ce prix comprenant la fourniture et la pose de la colonnette et la concession.

Or compte-tenu du devis présenté par la Marbrerie de la Vallée du Rahin, il convient de modifier le prix de ces concessions.

Le Maire propose de fixer un prix au coup par coup en fonction des demandes et en fonction du coût de la fourniture et de la pose d'une colonnette dont le prix varie en fonction du coût des matériaux et notamment le bronze.

En conséquence, le Maire propose de fixer le prix de la concession sollicitée comprenant la fourniture et la pose de la colonnette et la concession, à 1 600 € pour une durée de 50 ans.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire **décide** d'une part de supprimer le prix de 1 000 € figurant dans les tarifs communaux pour l'achat d'une concession au columbarium. Le prix de vente de la concession sollicitée est fixé présentement à 1 600 €.

Acquisition de signalétique

Le Maire expose au Conseil Municipal que la plaque située sous le tilleul est devenue, avec le temps, illisible et que la signalétique annonçant la salle communale de la Cité est inappropriée.

Il présente les devis de la Société AZ Publicité à VALDOIE pour le remplacement de la plaque du tilleul d'un montant de 50 € HT (60 € TTC) et le devis de la Société Signaux GIROD à BELLEFONTAINE pour le remplacement de la signalétique de la Salle Communale de la Cité d'un montant de 123.03 € HT (147.61 € TTC). Le Conseil Municipal, après délibération, accepte ces deux devis.

Vote des taux d'imposition

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015, transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Après examen de ce document le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2015 qui seront les suivants :

- | | |
|---------------------|---------|
| - Taxe d'habitation | 9.44 % |
| - Foncier bâti | 9.66 % |
| - Foncier non bâti | 48.53 % |

Extension de la régie de recettes

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à ce jour d'une extension de la régie de recettes, créée en juillet 1988 pour la location de places de parking sur la Place Daudet, suite à la demande d'une restauration rapide ambulante.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu :

- **DÉCIDE** de procéder à l'extension de la régie de recettes, créée en juillet 1988,
- **DÉCIDE** d'ajouter à la liste des recettes pouvant être encaissées la location de places de parking sur la Place Daudet à ROUGEGOUTTE en vue d'une restauration rapide ambulante selon les tarifs énoncés ci-dessous :

Forfait de 45 € (quarante-cinq Euros) par semaine pour trois places de parking

Adhésion à la Cellule Accessibilité du Centre de Gestion

La Commune de ROUGEGOUTTE envisage de mener un projet de mise en conformité et en accessibilité de ses établissements recevant du public. Il s'agit notamment des locaux professionnels et mixtes.

Pour ce faire, il est proposé de signer, avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort, la convention d'adhésion à la Cellule Accessibilité. Selon certains critères d'éligibilité, les travaux envisagés peuvent faire l'objet d'un financement par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré **AUTORISE** le Maire :

- à signer la convention d'adhésion auprès du CDG 90 pour le projet de mise en accessibilité des locaux suivants : Mairie, salle communale de la Cité, salle communale de l'ancien presbytère et église ;
- à solliciter les meilleurs financements possibles, et notamment dans le cadre du FIPHP ou auprès de tous autres organismes et collectivités publiques ;
- à définir le périmètre d'intervention de la Cellule d'Accessibilité.

Acte administratif pour cession d'un bien vacant et sans maître

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour procéder à l'enregistrement de l'acte de cession de la parcelle cadastrée section AE n° 50 auprès du service de la Publicité Foncière il est nécessaire de rédiger un acte administratif de cession.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré **DÉSIGNE** M. Rémi SCHWALM, 1^{er} Adjoint, qui sera chargé de signer l'acte de cession à intervenir.

DIVERS

- La réception des personnes de 70 ans et plus aura lieu le samedi 07 novembre 2015 sous forme d'un repas qui sera réalisé par le cuisinier du collège de GIROMAGNY.

D'HIER A AUJOURD'HUI

Une exposition de cartes postales anciennes et de photographies d'aujourd'hui des mêmes lieux montrent les changements intervenus dans le mode de vie notre Commune.

Cette exposition a été réalisée par Monique et Maurice HELLE de Rougegoutte pour la Fête des Patoisants du 14 juin 2015.

Après cette fête, cette exposition sera visible à la Bibliothèque Intercommunale de Rougegoutte (arrière de la Mairie) **du 15 juin 2015 au 5 juillet 2015.**

SYNTHÈSE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015

Viabilisation du secteur Goussot

La propriétaire de la parcelle AE 74 secteur Goussot envisage de vendre sa parcelle de terrain située en prolongement de la voie en cours de réalisation depuis la rue du Commerce. Afin de prolonger la voirie en cours de réalisation sur l'ensemble de la longueur de la parcelle AE n° 74 la propriétaire devra céder à la Commune et à titre gratuit une surface de 2 a 31 ca.

Une convention sous seing privé a été signée entre la Commune, la propriétaire et M. PUCHE, géomètre qui a réalisé le bornage des parcelles.

Il convient à présent de concrétiser cette acquisition par acte notarié. Le Conseil Municipal confie la rédaction de l'acte de cession à Maître Dominique TROUILLAT, Notaire à ROUGEGOUTTE. Les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

Les travaux supplémentaires, pour la réalisation de cette voirie qui jouxte toute la longueur de la parcelle AE 74, pour un montant de 3 826.20 € TTC, ont été actés par le Conseil Municipal.

Parking salle communale de la Cité

Les travaux sont terminés.

71 places de parking ont été réalisées.

Des travaux supplémentaires, concernant le terrassement pour la canalisation eaux pluviales depuis la rue des Cités jusqu'au terrain privé voisin du parking, seront réalisés pour un montant de 5 919.00 € TTC.

D'autre part, le Conseil Municipal a acté un éclairage de ce parking. Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise BAUMGARTNER d'un montant de 3 316.80 € TTC pour l'installation de deux projecteurs sur le bâtiment « Cité » et d'un projecteur sur un mât, sur la partie nord du parking.

Vente de terre végétale

Suite aux travaux de terrassement 2015, de la terre végétale pourrait être cédée en quantité limitée aux habitants de la Commune qui en ont fait la demande.

Après délibération le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente de cette terre végétale à 10 € le m³ transport compris.

Travaux

1 - Curage de fossés

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise HUSSON rue du Bringard (1 600 ml), rue du Curtil Buisson (100 ml) et rue du Coinot (200 ml) pour un montant de 3 780.00 € TTC.

2 - Signalétique

Les panneaux directionnels annonçant la salle communale ont été livrés par l'entreprise Signaux GIROD, et la plaque située sous le tilleul, fabriquée par la Société AZ Publicité, a été posée.

3 - Porte entrée Mairie

Suite à un orage, la porte d'entrée de la Mairie a été endommagée. L'horloge et le verrou ont dû être réparés pour un montant de 1 239.35 € TTC. Une déclaration a été faite à l'assurance de la Commune.

4 - Aménagement paysager au carrefour RD12/RD24

Afin de terminer cet aménagement le Conseil Municipal a décidé :

- a) de faire poser une bordure pour création d'un trottoir route de Chaux pour un coût de 1 239.00 € TTC
- b) d'acheter des arbustes pour un coût de 213.67 € TTC.

Sélection des candidats pour postes d'agent d'entretien espaces verts en contrats aidés

16 candidats se sont présentés pour les deux postes à pourvoir :

- Un poste en contrat d'avenir (35 H/semaine)
- Un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi CAE (20 H/semaine)

Le jury composé du Maire, des Adjointes et d'une conseillère de la Mission Locale Espace Jeunes a retenu :

- Jérémy PELTIER, de GIROMAGNY en contrat d'avenir
- Johan TOURNIER, de PETITEFONTAINE en contrat CAE

et Mawerick RIEGEL pour une aide ponctuelle de 35 H par semaine pendant 15 jours.

Bois

La vente de bois par adjudication aura lieu le lundi 15 Juin 2015 à LURE. Le Conseil Municipal laisse le soin à l'Office National des Forêts de fixer le prix de retrait des lots. M. Patrick PERREZ représentera la Commune à cette vente.

Effacement d'une dette professionnelle

La Société « Bien être et santé » qui a loué la salle commune en 2010 est en liquidation judiciaire. Cette société n'a pas réglé la location d'un montant de 126 €. Le Conseil Municipal, sur demande de la Trésorerie, décide d'effacer cette dette.

Repas des aînés

Le goûter et le colis des aînés seront remplacés par un repas qui sera confectionné par M. Jean-François HENNEMANN, cuisinier au collège de GIROMAGNY. Ce repas aura lieu le samedi 07 novembre 2015 au collège de GIROMAGNY. Une information spécifique sera prochainement adressée aux personnes concernées

Séisme au Népal

Lors du séisme qui est arrivé au Népal, Bertrand CLERC, boulanger de la Commune se trouvait sur les lieux. Une solidarité et une aide sont sollicitées (voir page 2)

Divers

- Un poteau incendie situé route de Chaux a été endommagé par un véhicule de la Société BARRAS à WITTHENHEIM. Le devis des réparations a été envoyé à cette Société.
- Service des repas à domicile : le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à l'Association
- Taille d'entretien du tilleul : un devis sera demandé pour une intervention au cours de l'hiver prochain.

Les Amis de SCHWABMUNCHEN

Echange linguistiques
pour les jeunes de 13 à 17 ans

Séjour en immersion dans les familles
allemandes et françaises, avec
animation culturelle et touristique.

A Schwabmünchen et à Giromagny
du 1^{er} au 15 août

Accompagnement et déplacements
assurés par l'Association
« Les Amis de Schwabmünchen »

**Si vous êtes intéressé, appelez
Madame Bärbel LAMPE au
06.78.55.17.40**

concert des élèves

de l'école de musique du Pays sous-Vosgien



Les continents

mercredi 24 juin 2015
18 heures
église de Rougegoutte

Ecole de musique du Pays sous-Vosgien

INFORMATIONS

PROCHAINS PASSAGES de la DECHETERIE MOBILE

JEUDI 20 AOUT
de 16 h à 19 h

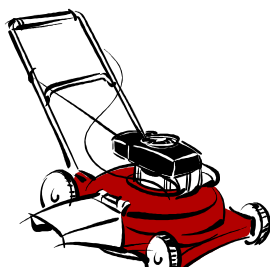
Parking à l'arrière du stade

SORTIE du CLUB « Les Heures d'Amitié »

Ballade dans le Haut-Doubs,
dans les environs de MORTEAU
jeudi 03 septembre 2015

Toute personne intéressée peut
appeler le 03.84.27.11.75 pour
plus de détails.

Il n'est pas nécessaire d'être
inscrit au Club pour participer à
cette sortie.



Dispositions relatives au bruit de voisinage

Nous vous rappelons l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 1990, lequel fixe les jours et heures autorisant les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tronçonneuses, scies mécaniques, tondeuses, débroussailleuses, etc... soit :

les jours ouvrables
de 8h30 à 12h00
et de 14h30 à 19h30

les samedis
de 9h00 à 12h00
et de 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés
de 10h00 à 12h00

COMMUNICATION DE LA COMMUNE D'ETUEFFONT : UN PRESOIR COMMUNAL BIENTOT EN SERVICE

Dans la continuité de la politique menée à Etueffont depuis de nombreuses années, la commune va se doter d'un nouvel outil : UN PRESOIR COMUNAL.

Cette politique qui visait à préserver la ruralité notamment en entretenant et en sauvant les vergers et les espèces fruitières menacées va maintenant mettre en valeur leur production.

Ce pressoir sera situé dans un ancien garage, rue du Verger. Le bâtiment est en cours d'aménagement et le matériel est choisi, il s'agit d'une chaîne complète comprenant le lavage des fruits, leur broyage et le pressage. Le processus s'achève avec la pasteurisation du jus et se mise en récipient de type cubitainer (bag in box). Le tout sera opérationnel vers le 15 septembre.

Une association gèrera le pressoir ainsi que le rucher et les vergers communaux.

Ce lieu sera ouvert à tous et une participation au travail sera indispensable ; chacun repartira avec le jus de ses fruits.

Une participation financière sera demandée en fonction des services utilisés.

La Mairie d'Etueffont recevra les inscriptions. Pour tout renseignement contacter :
Annie Isbled au 06.26.96.03.93 ou vertepaix@neuf.fr



École de Musique du Pays sous-vosgien

Les inscriptions à l'école de musique du Pays sous-vosgien se font dès à présent. L'école de musique propose une formation musicale de qualité, au plus près de chez vous.

Nous accueillons les enfants âgés de 5 ans (scolarisés en Grande Section de Maternelle), pour une année de DECOUVERTE.

Les séances ont lieu à Rougegoutte le mercredi 15h00 à 15h45.

Nous accueillons les enfants âgés de 6 ans (scolarisés au Cours Préparatoire), pour une année d'EVEIL MUSICAL.

L'approche de la musique se fait par le jeu. Durant ces séances collectives d'environ 10 enfants, on apprend :

- à chanter,
- à jouer sur des carillons, xylophones, percussions diverses,
- à reconnaître les instruments.

Les séances ont lieu à Rougegoutte le mercredi 14h00 à 15h00.

Pour les enfants scolarisés en Cours Élémentaire (ou plus), nous proposons un cours d'INITIATION MUSICALE. Les enfants apprennent le langage musical, c'est à dire à lire et à écrire la musique. Les méthodes employées sont modernes et participatives.

En parallèle au cours d'initiation musicale, les enfants peuvent débiter un INSTRUMENT de leur choix dès la première année d'initiation musicale.

Instruments enseignés :

accordéon
flûte traversière
guitare électrique
synthétiseur
trompette
clarinette
saxophone
guitare basse



batterie
guitare
piano
violon
tuba
flûte à bec
trombone
percussions

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat de l'école de musique au 03 84 29 08 37, ou nous écrire à acv.musique@orange.fr
Visitez le blog : <http://acv90.unblog.fr>

Travaux à Rougegoutte



Création d'un parking
Salle Communale de la Cité



Création d'une voirie
Accès zone du « Goussot »

Départ de Mikaël AUBERT

Vendredi 29 mai, Guy Miclo a tenu à remercier Mikaël Aubert, en fin de contrat, pour les services rendus à la commune. Mikaël âgé de 26 ans était arrivé en juin 2012 au Service Espaces Verts de la Commune.

Sont accueillis aux services techniques :
Mawerick RIEGEL pour une mission de 2 semaines
Jérémy PELTIER employé à plein temps après Mikael
Johann TOURNIER en temps partiel 20 h par semaine.



ROUGE GOUTTE FETE DE LA MUSIQUE

samedi 20 juin 2015

Buffet - Buvette - Restauration



PRESBYTERE

14h30 à 18h30

Bling Blang Guitare

Saxophone

Accordéon

Groupes musique actuelle



EGLISE

17h30

Chorale

A Croch' Choeur



PRESBYTERE

18h30 : L'Echo du Rosemont



A partir de *19h30* : Harmonie de la ville de Giromagny